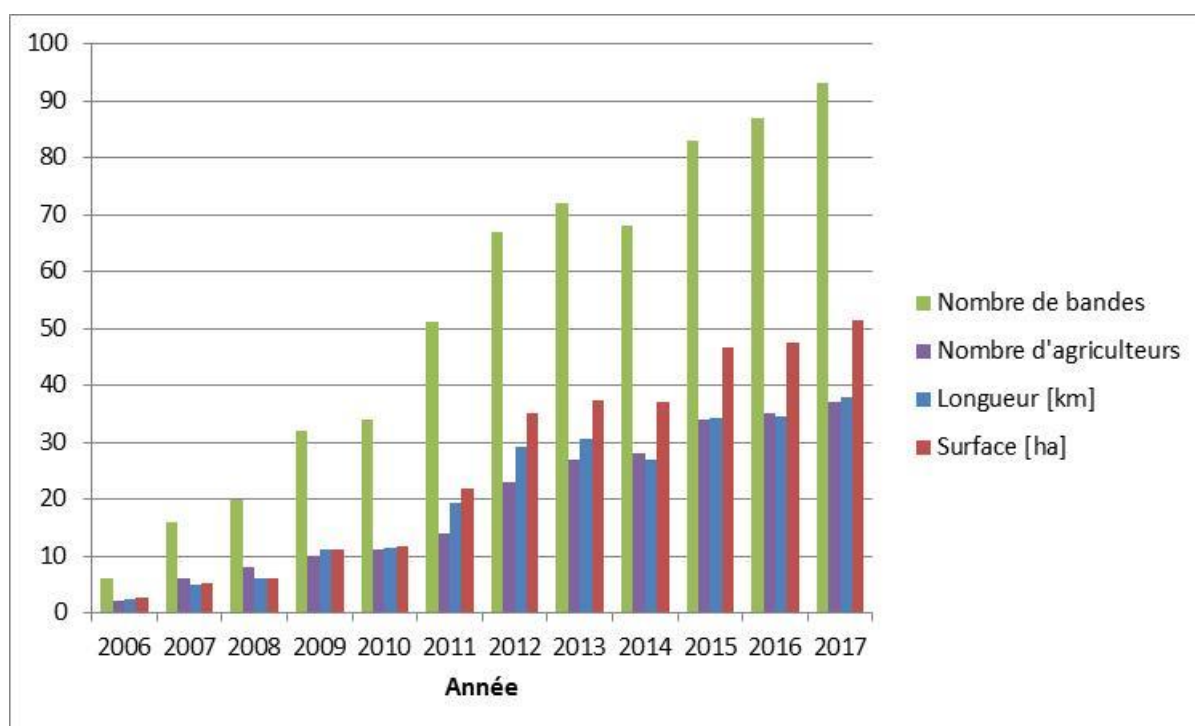


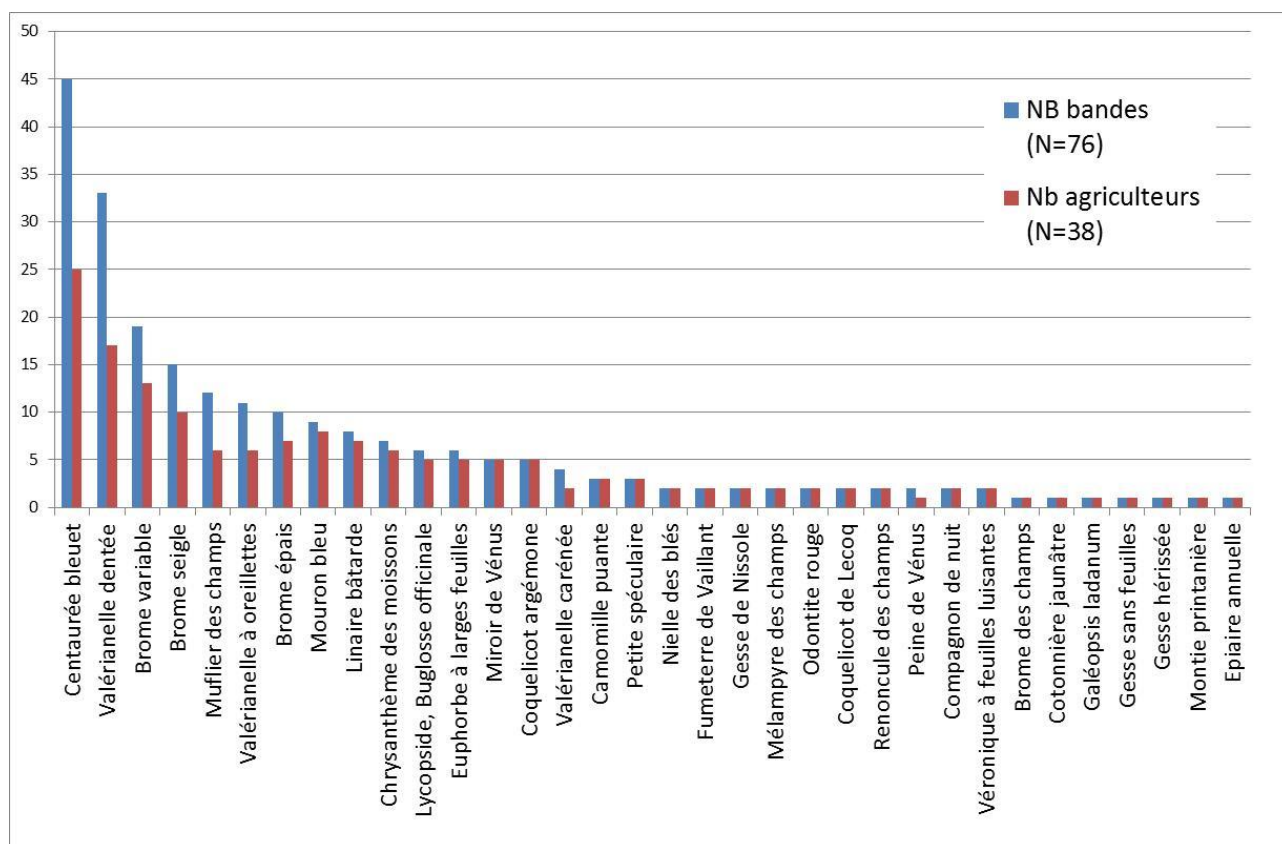
SYNTHÈSE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DU BROME ÉPAIS ET AUTRES PLANTES MESSICOLES
DYNAMISATION DES MESURES EN FAVEUR DU BROME ÉPAIS ET DE LA FLORE MESSICOLE
Bande aménagée (MC8) pour la conservation des plantes messicoles

En termes de dynamisation de cette mesure, les observations réalisées par différents naturalistes, et centralisée par le DEMNA ou sur Observations.be sont collectées par la cellule d'appui scientifique et retransmises aux conseillers. Un suivi des bandes existantes et un appui permanent (cahier de charge type, réponse aux questions, conseils de gestion,...) sont réalisés.

En 2017, la MC8 pour la conservation des messicoles à continuer à progresser, tout indicateurs confondu. Le cap des 50ha de bande a ainsi été dépassé. Aucun abandon n'est à déploré. Seule une bande a été changée d'objectif (paysager) en raison de l'absence de messicoles spontanées (suivi 2016).



Actuellement, ces bandes abritent 34 espèces menacées, soit 2 de plus qu'en 2016. Ces nouvelles espèces (*Stachys annua* et *Galeopsis ladanum*) ont été trouvée sur une bande DS16 visitée pour la première fois cette année. Il est aussi à noter que le nombre d'espèce présentes dans une seule exploitation ne représente plus qu'environ 25% des cas.



Vu sous l'angle des priorités de conservation, on note une progression de la plupart des indicateurs par rapport à 2016.

Niveau de priorité	Présence en MC8			
	Nombre d'espèce	% de la liste	Moyenne de NB agriculteurs	Moyenne de NB bandes
1	11	88%	3.4	4.3
2	4	22%	3	3.5
2a	3	18%	1.3	1.6
2b	1	100%	8	9
3	24	62%	7.1	10.7
3a	7	41%	2.4	3
3b	2	29%	2	2.5
3c	15	100%	10	15.5
4	4	14%	2.7	3
5	11	100%	20.1	32.9
Total	52	48%	8.4	12.8

Pour rappel, les niveaux de priorités sont définis comme suit :

Niveau de priorité	(Sous-)objectifs	Nombre d'espèce (dont éteintes)	Eligible MC8
Priorité 1	1 Sauvegarder les espèces anciennement communes, très menacées, mal représentées dans le réseau MAE de bandes de conservation et pouvant être conservées à partir des populations wallonnes	13 (0)	100%
Priorité 2	2a Réintroduire les espèces anciennement communes, très menacées ou disparues devant faire l'objet de réintroduction depuis l'étranger ou banque de graine du Jardin Botanique de Meise	17 (7)	100%
	2b Sécuriser les espèces menacées (idem niveau 1) mais assez bien représentées dans les bandes de conservation (au moins 6 agriculteurs)	1 (0)	100%
Priorité 3	3a Sécuriser les espèces anciennement communes, menacées mais pouvant faire l'objet de conservation dans d'autres milieux	17 (1)	88%
	3b Réintroduire/sécuriser les espèces anciennement dispersée en Wallonie	7 (2)	86%
	3c Sécuriser les espèces encore bien présentes localement	15	53%
Priorité 4	4 Réintroduire/sécuriser les espèces qui ont toujours été anecdotiques en Wallonie	28 (15)	93%
Priorité 5	5 Sécuriser les espèces encore communes en Wallonie	11	0%

Actions spécifiques pour le brome épais

Dans un premier temps, l'espèce a fait l'objet de conservation in situ chez le dernier agriculteur wallon connu ayant du brome épais dans ses champs, à Mussy-la-ville. Rapidement, l'opportunité s'est présentée d'étendre l'action chez 4 autres agriculteurs bio en Gaume. Ces agriculteurs déclarent tous des bandes MC8 à cet effet (voir point précédent) où l'épeautre « contaminé » est cultivé en priorité. Cependant, il s'avère que la plupart de ces agriculteurs ne s'inquiètent pas outre mesure de la présence du brome dans leurs champs et le sèment dès lors aussi dans des champs non équipés de MAE, généralement dans les environs des bandes de conservation.

Une seconde voie de dynamisation du programme a été réalisée en partenariat avec le DNF. Dès 2014, les cantonnements de Ciney et Virton avait déjà mis à disposition des terrains agricoles qu'ils avaient en gestion respectivement à Ychippe (3 parcelles) et à Torgny (3 parcelles). A Ychippe, la « culture » du brome commencera en 2017 (1 parcelleensemencée à l'automne 2016), suite à un échec en 2016 dont les raisons restent inconnues. Ensuite, le 18 février 2016 les agents Natura 2000 du DNF ont été informés de la problématique de la conservation du brome et des messicoles. Cela a abouti à la mise à disposition, par le cantonnement de Liège, de trois parcelles agricoles à Eben-Emael où la conservation du brome épais a démarré en cette année 2017 (1 parcelleensemencée à l'automne 2016). Dans les 3 cas, les parcelles sont gérées par des agriculteurs sous convention et sous contrat MC8. En 2018, un nouveau contrat devrait démarrer avec un agriculteur d'Arlon.

N°parcelle	N°agriculteur	Nom	Localité	Gestion DNF	X	Y	AT initial	Introduction brome
1	18502700183	Conrotte	Mussy	Non	242230	30136	2012	préexistant
2	18502700183	Conrotte	Mussy	Non	242677	29246	2012	préexistant
3	18502700183	Conrotte	Mussy	Non	242483	29013	2012	préexistant
4	00013110457	Guerlot	Torgny	Non	229886	23075	2011	2013
5	00013110457	Guerlot	Torgny	Oui	230433	22675	2011	2013
6	00013110457	Guerlot	Torgny	Oui	231569	22685	2011	2013
7	08504300602	André	Torgny	Non	231758	22465	2013	2013
8	08504300602	André	Villers-la-Loue	Non	230228	29964	2013	2013
9	00050298439	Jadot	Gomery	Non	237907	28895	2013	2015
10	08500903578	Hanus	Etalle	Non	238447	39662	2012	2016
11	08500903578	Hanus	Etalle	Non	238789	39584	2012	2016
12	00050590348	Bigneron	Ychippe	Oui	204744	104712	2014	2017
13	00050590348	Bigneron	Ychippe	Oui	205145	104725	2014	2017
14	00050590348	Bigneron	Ychippe	Oui	205270	104800	2014	2017
15	16212000121	Ruth	Eben-Emael	Oui	242670	166770	2017	2017
16	16212000121	Ruth	Eben-Emael	Oui	242653	165987	2017	2017
17	16212000121	Ruth	Eben-Emael	Oui	242551	163755	2017	2017
18	00050038256	Van Der Heyde	Arlon	Non	255298	40880	2012	2018
19	00050038256	Van Der Heyde	Arlon	Non	255178	40449	2018	2018
20	00050038256	Van Der Heyde	Arlon	Non	255802	40628	2018	2018